

Les raisons de la révision du PLU

Le PLU, actuellement en vigueur, a été approuvé le 10 février 2011 et modifié en 2013. Il ne répond plus aux enjeux d'aujourd'hui. L'équipe municipale actuelle a décidé de lancer une révision pour l'adapter aux évolutions démographiques, législatives et réglementaires, mais surtout pour prendre en compte les besoins et les attentes des Éragniens.



L'objectif est de disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération l'ensemble de ces éléments. Le travail consistera donc à mettre à jour, préciser et clarifier certaines règles énoncées par le PLU et redéfinir les secteurs de projet.

La commune ne dispose que de peu de terrains disponibles pour accueillir de grandes opérations d'aménagement. Par conséquent, les enjeux urbains relèvent principalement de la mise en valeur du paysage architectural, urbain et naturel et de la préservation du patrimoine existant.

Les besoins en équipements, nécessaire pour accueillir les nouvelles populations seront également étudiés afin de trouver les solutions adéquates qui préserveront la qualité et le cadre de vie des Éragniens.

Documents

[le diagnostic de la révision du PLU \(sept2016\)](#)

[Compte-rendu de la réunion publique du 20 septembre 2016](#)

[Présentation du règlement et du zonage \(octobre 2017\)](#)

[Présentation de l'orientation d'aménagement et de programmation Mairie \(octobre 2017\)](#)